

Protection des données et transparence

Bulletin d'information, n° 29, juin 2013

Le bureau des préposées à la protection des données et à la transparence vous adresse son bulletin d'information. Son but est d'informer les responsables LIPAD, systèmes d'informations et autres services intéressés par la protection des données et la transparence au sein des institutions publiques et parapubliques du canton de Genève.

Ce bulletin peut être transmis à toute personne intéressée.

Modifications de la LIPAD

Dans le cadre du renouvellement de l'autorité genevoise de protection des données et de transparence (PPDT), la commission judiciaire et de police du Grand Conseil examine actuellement le projet de loi modifiant la LIPAD (PL11036) et son amendement. Le premier tend à supprimer le poste de préposé suppléant, et à réintroduire deux postes de collaborateurs pour le secrétariat, tandis que l'amendement prévoit 1,5 poste de préposé et préposé adjoint, et un seul poste pour le secrétariat. Entendue par la commission, la préposée a confirmé l'absolue nécessité de quatre personnes à plein temps pour mener à bien les tâches légales.

Nos activités

Agrément (vidéosurveillance)

Installation de caméras de vidéosurveillance dans le parking souterrain de la commune de Plan-les-Ouates : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/agrement_PPDT_27_05_13.pdf

Prise de position (communication de données personnelles)

Le PPDT a constaté que la communication de données personnelles de frontaliers sous forme dématérialisée au Conseil général de la Haute-Savoie était conforme à la loi : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/2013_06_18_PP_006_OCP_CGHS.pdf

Prise de position (communication de données personnelles)

Le PPDT a constaté que la communication de données personnelles d'habitants de la commune d'Onex à une société privée, en vue de l'envoi d'un bulletin d'information communal, était conforme à la loi : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/PP_11_06_13_signee.pdf

Recommandation (transparence)

La préposée a recommandé au Pouvoir judiciaire de donner accès aux ordonnances pénales définitives et exécutoires non anonymisées à un journaliste avec un engagement de confidentialité, sauf en ce qui concerne d'éventuelles personnalités publiques : http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/RECOMMANDATION_27_05_13_V_anonymisee.pdf

Vidéosurveillance

D'entente avec le service des communes, le modèle de « Règlement relatif à l'installation et à l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance de la commune de XY » a une nouvelle teneur : <http://www.ge.ch/ppdt/doc/documentations/Modele-de-reglement-de-videosurveillance-2013-V.pdf>

Responsables LIPAD

Les préposées proposent aux responsables de traitement de données personnelles un modèle de lettre leur permettant d'annoncer à leurs collaboratrices et collaborateurs le nom et les missions de la personne désignée au sein de l'institution comme responsable LIPAD : http://www.ge.ch/ppdt/doc/Modele_de_lettre_RL_2013_01_14_V.doc

Formation du PPDT

Durant les cinq premiers mois de 2013, les préposées ont animé plusieurs séminaires, conférences et séances d'information en matière de protection des données et transparence :

- 7ème Université AFCDP des Correspondants Informatique et Libertés : *Éducation numérique* : www.thinkdata.ch, un outil collaboratif

- Responsables des systèmes d'information et chefs de projets DGSi: *Étude de cas et retour d'expérience sur l'évaluation de l'impact de la sphère privée sur les systèmes d'information*
- Commission cantonale de la petite enfance. *Protection des données et transparence : droits et devoirs*
- Fédération romande des consommateurs : *Où en est le secret médical ? La protection des données des patients est-elle en danger ?*
- Réunion de service des chefs de projets du DARES-DSE : *Introduction à la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et à la protection des données - LIPAD*
- Assemblée générale des journalistes : *La transparence et l'accès aux documents*
- Responsables LIPAD des établissements médicaux sociaux (FEGEMS) : *Mise en œuvre de la LIPAD*
- IDHEAP : *Gouvernance des systèmes d'information et protection des données. Mise en pratique de la conformité légale. Exemple d'accompagnement d'une institution*
- Service de formation OPE : *Atelier RH sur la protection des données et la transparence*
- Petit-déjeuner de la protection des données et la transparence : *Échanges d'expérience pour responsable LIPAD, RH, systèmes d'information*

Plus d'information sur la page : <http://www.ge.ch/ppdt/espace-metier/formation.asp>

Jurisprudence

Tribunal fédéral

ATF 1C_64/2013 : Le Tribunal fédéral donne gain de cause à un journaliste qui avait refusé de régler un émolument de 250 francs pour une demande d'accès à des documents de l'Office fédéral de l'énergie. Les droits fondamentaux que sont la liberté de la presse et l'information pèsent plus que l'intérêt à une gestion rationnelle et effective de l'administration notamment dans le cadre du débat public relatif à la sortie du nucléaire. Le recourant effectuant une recherche pour un journal de consommateurs, ces informations sont d'intérêt public, c'est pourquoi l'émolument doit rester faible, considère le Tribunal fédéral avant de renvoyer le dossier à l'Office fédéral de l'énergie, qui sera contraint de fixer un tarif réduit : http://jumpcgi.bger.ch/cgi-bin/JumpCGI?id=26.04.2013_1C_64/2013

Chambre administrative de la Cour de justice

A/3487/2011 : la communication à son ex-épouse des données recueillies par l'OCP, concernant les annonces d'arrivées et de départs que le recourant a faites à cette autorité pendant la durée de leur mariage, est licite. Le recourant n'a pas démontré à quels intérêts prépondérants cette communication porterait atteinte. La pesée des intérêts en présence conduisant à faire prévaloir l'intérêt privé de la requérante, l'OCP a autorisé à juste titre la transmission des renseignements demandés, conformément à ce que préconisait la préposée : <http://justice.geneve.ch/tdb/Decis/TA/ata.tdb?F=ATA/265/2013&HL=DateDecision|2013|LIPAD>

Publications

Préposé fédéral

- Dans le cadre du principe de la transparence, le PFPDT a émis une recommandation en français: [Recommandation du 27 mai 2013: DFF / adaptation du droit suisse en matière fiscale aux standards de l'OCDE](#)
- Le PFPDT vient de publier une nouvelle édition de sa revue de presse : [Début avril / mi-mai 2013](#)

Conseil fédéral

- **Projet de loi fédérale sur le dossier électronique du patient** : Le Conseil fédéral a transmis ce projet de loi et le message y relatif au Parlement le 29 mai 2013. La promotion de la cybersanté (eHealth) et, en particulier, du dossier électronique du patient constitue un élément-clé de la Stratégie « Santé 2020 » du Conseil fédéral. Le dossier électronique du patient vise à améliorer la qualité des processus thérapeutiques, à augmenter la sécurité des patients et à accroître l'efficacité du système de santé : <http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/10357/10360/index.html?lang=fr>
- **Interpellation « Comment protéger les données personnelles des citoyens suisses détenues par des entreprises américaines? »** Le Conseil fédéral a répondu à cette interpellation du conseiller national Schwaab en date du 8 mai 2013 en reconnaissant son impuissance compte tenu des moyens offerts par les nouvelles technologies. Le fait d'enregistrer et de traiter de nombreuses données de manière

décentralisée et délocalisée rend possible une surveillance à large échelle des citoyens par des puissances étrangères qui n'ont pas nécessairement les mêmes conceptions que les autorités suisses en matière de protection des données et de service de renseignement. Toutefois, comme l'a démontré l'arrêt Google Street View, la législation suisse n'est pas inopérante vis-à-vis de sociétés étrangères qui publient des données personnelles collectées en Suisse sur Internet. Le Conseil fédéral examinera ainsi dans le cadre des travaux de révision de la LPD en cours si la législation est suffisante ou non dans ce domaine : http://www.parlament.ch/f/suche/pages/geschaefte.aspx?gesch_id=20133033

Département fédéral de justice et police

Un nouveau système national d'information sur les visas nommé ORBIS, compatible avec le système européen d'information sur les visas Schengen, devrait voir le jour en janvier 2014. Le Département fédéral de justice et police a ouvert, du 4 juin au 26 août 2013, une audition sur les aspects juridiques afin de remplacer l'actuel système national sur les visas :

[Ordonnance sur le système central d'information sur les visas \(C-VIS\) et sur le système national d'information sur les visas \(ORBIS\)](#)

[Commentaires relatifs à l'ordonnance sur le système central d'information sur les visas \(C-VIS\) et sur le système national d'information sur les visas \(ORBIS\)](#)

Actualités de la CNIL – Commission nationale de l'informatique et des libertés (France)

- Fiche pratique : « Comment effacer des informations me concernant sur un moteur de recherche ? » Vous avez tapé votre nom dans Google, Bing, ou un autre moteur de recherche. Les informations qui vous concernent nuisent à votre image ou à votre réputation ? La CNIL vous explique comment les faire disparaître : <http://www.cnil.fr/documentation/fiches-pratiques/fiche/article/comment-effacer-des-informations-me-concernant-sur-un-moteur-de-recherche/>
- Binding Corporate Rules (BCR) : Le Groupe de travail Article 29 sur la protection des données (G29), organe consultatif indépendant de l'Union européenne sur la protection des données et de la vie privée, a élaboré un outil juridique innovant pour encadrer les flux internationaux de données internes à un groupe d'entreprises. Ces BCR constituent un code de conduite, définissant la politique d'un groupe en matière de transferts de données et permettant ainsi d'offrir une protection adéquate aux données transférées depuis l'Union européenne vers des pays tiers à l'Union européenne au sein d'un même groupe : <http://www.cnil.fr/institution/actualite/article/article/bcr-sous-traitants-un-nouvel-outil-pour-encadrer-les-transferts-internationaux/>
- Construire ensemble un droit à l'oubli numérique : Le projet de règlement européen devrait consacrer le principe d'un « droit à l'oubli » numérique nous permettant de mieux maîtriser notre vie en ligne. Ce nouveau droit devra s'exercer dans le respect de la liberté d'expression, du droit de la presse et du devoir de mémoire. Dans ce contexte, la CNIL lance une consultation auprès des internautes sur ce droit, souvent invoqué mais dont les contours restent encore à préciser. En parallèle, elle consulte également les professionnels concernés : <http://www.cnil.fr/institution/actualite/article/article/construire-ensemble-un-droit-a-loubli-numerique/>

Economiesuisse

Agenda numérique 2.0 en route pour « smart switzerland » : Dans cette publication dédiée au secteur suisse des technologies de l'information et de la communication (TIC), economiesuisse consacre un chapitre à la « Réglementation et protection des données. La sécurité des données, compétence phare de la Suisse » : http://www.economiesuisse.ch/fr/PDF%20Download%20Files/2013-06-04_Etude_agenda_numerique.pdf

RTS - en ligne directe

La vie privée: un concept révolu? Nos courriels, photos, et autres documents que l'on croyait confidentiels pourraient bien être aux mains du FBI et de l'Agence nationale de sécurité américaine (NSA). C'est en tout cas ce qu'affirment The Guardian et le Washington Post, qui ont enquêté sur les neuf plus grands géants du Net: Facebook, Google, Apple ou encore Skype. Des révélations qui accréditent la thèse d'un « Big Brother américain ». Dans un monde où nos données personnelles ne sont plus protégées sur Internet, où les caméras de surveillance prolifèrent, où l'exigence de transparence augmente, que reste-t-il à protéger de notre vie privée? Est-il possible de limiter les informations nous concernant dans la sphère publique? Débat radiophonique à écouter : <http://www.rts.ch/la-1ere/programmes/en-ligne-directe/4952915-la-vie-privee-un-concept-revolu.html>

Conférences, formations et séminaires

Petit-déjeuner de la protection des données et de la transparence

Espace d'échanges informel et convivial pour les responsables LIPAD, ressources humaines et systèmes d'informations.

Genève, mardi 10 septembre 2013 de 8h00 à 9h30, 5, rue David-Dufour, salle 6B (6^{ème} étage)

Inscription par courriel à : ppdt@etat.ge.ch

Open Knowledge Foundation (OKCon)

Lors de cette conférence internationale, consacrée au thème «OPEN DATA – Broad, Deep Connected », sera lancé le futur portail de données de l'administration fédérale, qui permettra à la Suisse de franchir une nouvelle étape d'importance dans l'ouverture de ses données publiques.

Genève, 16 au 18 septembre 2013 : [Open Knowledge à Genève](#)

8th International Conference of Information Commissioners (ICIC 2013)

ICIC 2013 will be jointly hosted by the Federal Commissioner for Data Protection and Freedom of Information, and the Berlin Commissioner for Data Protection and Freedom of Information.

Berlin, 18-20 septembre 2013 : <http://info-commissioners.org/index.php/blank-menu/281-8th-international-conference-of-information-commissioners-icic-2013-germany>

35e Conférence Internationale des commissaires à la protection des données et de la vie privée

« La direction du développement de la protection de la vie privée dans un monde incertain ».

Varsovie, 23 - 26 Septembre 2013 : <https://privacyconference2013.org/lang-fr>

Important

Cette lettre d'information n'est pas un groupe de discussion. Nous ne transmettrons à personne les adresses ni ne les utiliserons à des fins commerciales.

Si vous désirez donner des informations pour un prochain numéro, envoyez un message avec une référence internet à : ppdt@etat.ge.ch

Si vous ne souhaitez plus recevoir ce bulletin vous pouvez vous désinscrire de cette liste de distribution en écrivant à : ppdt@etat.ge.ch